

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 MAI 2016

**La Swiss Music Promoters Association (SMPA)  
met en garde contre les abus sur le marché secondaire des billets**

### **Attention à la piraterie : Prix excessifs et pas de protection des clients sur le marché secondaire des billets !**

**Prix excessifs, contrefaçons, énervement et déception. L'achat de billets sur le marché secondaire non-autorisé comporte de gros risques. Cela nuit à la fois aux clients, aux artistes et aux organisateurs. Les revendeurs privés et professionnels réalisent ainsi une plus-value sans apporter de contre-prestation. Il n'y a pas de règles du jeu claires. Donc on ne peut rien entreprendre contre les abus sur le marché secondaire.**

«Wow ! Quelle chance !» s'exclame Sarah. Elle vient de trouver un billet pour le concert de Coldplay sur internet. Le prix de Frs 290 pour une place debout est certes salé - d'autant plus que le prix régulier de Frs 126.75 est imprimé sur le billet - mais le groupe culte londonien fait partie de ses groupes préférés. Malheureusement, tout l'argent d'anniversaire de sa marraine y est passé. "Quelque part, c'est une arnaque injuste", Sarah trouve "dommage que personne ne fait rien là contre".

Chaque année - surtout en été pendant la saison des festivals - les organisateurs sont confrontés à la frustration et la déception de clients qui ont fait les frais des pirates. Même si l'exemple de Sarah est fictif, il correspond à la réalité suisse : les organisateurs ne peuvent rien faire pour les clients déçus car ils n'ont aucun moyen légal d'intervenir contre les canaux de vente non officiels. Chacun est libre de revendre un billet avec bénéfice.

Arrière-plan : En 2015, le Conseiller national Olivier Feller a déposé un postulat visant à permettre les poursuites pénales, d'office ou sur plainte, contre toute personne qui revendrait à prix excessif des billets pour des manifestations culturelles ou sportives. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. Le Conseil national doit encore se prononcer. Le Conseil fédéral est de l'avis que "limiter la revente de biens légalement acquis porterait atteinte aux principes de la libre concurrence, de la liberté économique et de la garantie de la propriété".

La Swiss Promoters Association (SMPA) entend néanmoins combattre les abus sur le marché secondaire. De l'avis de la SMPA, une interdiction légale de revendre un billet à un prix supérieur à celui imprimé sur la carte serait utile. Une solution alternative, déjà pratiquée en France, serait de prévoir des licences pour les revendeurs. "Nous misons d'abord sur une meilleure information du consommateur", dit Stefan Breitenmoser, Directeur de la SMPA. "Pour cela, nous dépendons de la coopération des médias. On recommande surtout d'acheter les billets uniquement auprès des sources officielles autorisées par les organisateurs et en aucun cas sur le marché secondaire. Pour le public il est parfois difficile de distinguer le marché primaire du marché secondaire où on peut également acheter des billets pour des manifestations qui ne sont pas encore à guichets fermés. C'est pourquoi la SMPA publie des recommandations sur son site".

## Les billets personnalisés ne sont pas la solution idéale

Certains organisateurs essaient de combattre le marché secondaire en personnalisant les billets pour leurs manifestations. Pour la SMPA, cette solution n'est pas idéale. Le coût est trop élevé pour tous les intéressés. Et en fin de compte, le surcoût serait reporté sur le prix des billets qui deviendraient ainsi plus chers. Pour les consommateurs aussi ce système serait cher et inconfortable. De nombreuses manifestations voient la prévente des billets débiter très à l'avance. Si l'agenda de l'acheteur se modifie entretemps, il devra essayer de transférer son billet à quelqu'un d'autre, ce qui peut être laborieux.

Par conséquent, la SMPA encourage ses membres à envisager d'autres solutions telles que l'information aux clients, une restriction du nombre de billets vendus par personne, la limitation des canaux de distribution et la mise sur pied de plateformes ou bourses d'échange à but non lucratif pour les manifestations individuelles, comme le fait le Paléo Festival Nyon. Depuis 2015 déjà, l'OpenAir de Saint-Gall organise avec grand succès sa propre billetterie en ligne. D'après la SMPA, ces mesures sont bien plus appropriées pour tous les intéressés.

## Conseils pratiques contre la piraterie

Les visiteurs de nos manifestations peuvent se prémunir contre la piraterie et éviter bien des frustrations en observant quelques règles de conduite simples. Lors de l'achat d'un billet, la SMPA vous recommande de suivre les conseils pratiques suivants:

- **Attention aux moteurs de recherche : Les premiers résultats affichés sont souvent les offres des revendeurs. En raison des paiements qu'ils effectuent, ces derniers sont souvent mieux positionnés par les moteurs de recherche que les billetteries officielles des organisateurs.**
- **Si vous connaissez l'organisateur de la manifestation, consultez la liste des billetteries autorisées sur son site web.**
- **Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez généralement consulter la liste des points de vente autorisés en vous rendant sur le site web du lieu de la manifestation (salle, club, stade, etc.) ou de l'artiste.**
- **Comparez le prix des billets offerts avec le prix officiel.**
- **N'achetez jamais de billet avant la date officielle du début de la prévente. Avant cette date, les billetteries ne disposent pas de tickets valables et vous risquez de ne jamais recevoir les billets achetés.**
- **N'achetez pas non plus de billets aux marchands ambulants devant le lieu de la manifestation (salle, club, stade, etc.).**
- **N'achetez pas contre voucher ou bon de retrait.**
- **Les organisateurs offrent leurs billets à la vente sur le marché primaire par l'intermédiaire des billetteries officielles suivantes : [www.ticketcorner.ch](http://www.ticketcorner.ch), [www.starticket.ch](http://www.starticket.ch), [www.fnac.ch](http://www.fnac.ch), [www.petzitickets.ch](http://www.petzitickets.ch), [www.ticketino.ch](http://www.ticketino.ch). De nombreux organisateurs offrent aussi, voire exclusivement, les billets à la vente sur leurs propres sites.**

**• En règle générale, les plateformes suivantes ne sont pas des vendeurs officiels mais des revendeurs ou des bourses d'échange où des professionnels et des privés spéculent en achetant et en revendant des billets. La SMPA recommande d'éviter ces revendeurs : Alltickets, Viagogo, Onlineticketsshop, Worldticketshop, Vienna Ticketoffice, Ticketbande, Ebay, Ricardo, etc.**

Sur son site [www.smpa.ch](http://www.smpa.ch), la SMPA publie de nombreuses informations sur le marché secondaire des billets. Stefan Breitenmoser: "Pour combattre les prix injustes et les contrefaçons, nous sommes tributaires du soutien des consommateurs. Parce que la revente de billets par l'intermédiaire de canaux de distributions non officiels - même à prix exorbitant - n'est pas un délit. Tant que les revendeurs peu sérieux réussiront à écouler leurs billets, ils continueront malheureusement à avoir du succès. En achetant vos billets sur ces plateformes ou auprès des marchands ambulants, vous encouragez le marché secondaire et les profiteurs à vos propres dépens. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants pour tout renseignement utile".

La SMPA vous invite à lui communiquer toute information sur des billetteries non officielles autres que celles indiqués ci-dessus à [info@smpa.ch](mailto:info@smpa.ch).

*Pour tout renseignement concernant le marché secondaire, veuillez vous adresser à :*

Stefan Breitenmoser, Directeur SMPA

Tél. +41 (0)71 220 84 40, [info@smpa.ch](mailto:info@smpa.ch), [www.smpa.ch](http://www.smpa.ch)